



OÙ SE FORMER ?

- UFA EREA ROBERT DOISNEAU - SAINT-LÔ
02 33 77 81 30

CONTACTEZ-NOUS



CFA ACADÉMIQUE DE NORMANDIE
2, RUE DU DOCTEUR FLEURY
76132 MONT SAINT AIGNAN
TEL : 02 32 08 96 61
cfa-academie@ac-normandie.fr
www.cfa-academie-normandie.fr

CFA ACADÉMIQUE de NORMANDIE

CAP COUVREUR



SECTEUR BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS



Condition d'accès

L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème.

L'âge maximum est de 30 ans (29 ans révolus).

La formation est accessible à un public en situation de handicap sans limite d'âge.

Métiers

→ Couvreur

→ Etancheur

→ Zingueur

Entreprise d'accueil

Le titulaire de ce diplôme est un ouvrier professionnel du bâtiment. Il travaille dans une entreprise de couverture qui assure l'étanchéité des toitures.

Objectifs / Compétences

Sur le chantier, le couvreur intervient après le charpentier. Il réalise ou répare la toiture dans un but de protection et éventuellement d'amélioration esthétique du bâtiment. Il participe à la préparation et à l'organisation du chantier.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, il met en place un échafaudage avec ses protections, prépare la toiture (pose et réparation de voliges, insertion de matériau isolant, etc.), place et fixe les tuiles, ardoises et autres matériaux de couverture, applique des produits de traitement et de protection, réalise les ouvrages de zinguerie, d'étanchéité ou d'isolation extérieure.

Pour les travaux de modification ou de réparation, il associe les matériaux usagés et les matériaux de même nature en tenant compte de leur compatibilité, de la fiabilité de l'ouvrage, de la résistance de l'ensemble.

Durée de la formation

Sauf conditions particulières, le contrat est conclu pour deux ans. 910 heures, soit 26 semaines réparties sur les deux années, sont programmées au sein de l'établissement de formation.

Poursuite d'études

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).